

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présents : Mmes CHAMBON, DENANS,  
Ms CORBALAN, DULEY, FOIS, MARSEILLE, SOMMARD, SPOLITINI,  
STEFANI.

Excusés : Mme COLIN-MADAN (pouvoir à M. FOIS)  
Mme ESTELA (pouvoir à M. STEFANI)

Absents : Mme TOURNEGROS, M. POUCHOT et GROS ;

L'an deux mil seize, le onze février à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Tencin s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur STEFANI, Maire, assisté de Mesdames CHAMBON, DENANS, Messieurs MARSEILLE, SPOLITINI adjoints.

### 1) Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2015

Monsieur le Maire rappelle que comme tous les ans, il doit soumettre à l'approbation du conseil municipal les comptes administratifs de nos différents budgets établis par ses soins, ainsi que les comptes de gestion établis en parallèle par le trésorier municipal, étant entendu que ces documents doivent être en concordance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats de l'exercice 2015.

Le compte administratif du budget principal fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de 267 025,24 €,
- Un excédent d'investissement de 131 405,87 €.

Le compte administratif du budget eau/assainissement fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de 35 735,85 €,
- Un excédent d'investissement de 68 978,90 €.

Le compte administratif du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 12 598,19 €. Il n'y a pas de section d'investissement dans ce budget.

Ces résultats seront repris dans l'établissement des différents budgets 2016.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur MARSEILLE, adjoint aux finances, afin qu'il sollicite le conseil municipal pour l'approbation des documents établis par le Maire.

Avant de passer au vote, il informe le conseil municipal que l'excédent de fonctionnement du budget principal est significatif du fait de la dotation de solidarité exceptionnelle qui nous a été versée par la communauté de communes du fait de la hausse de notre population, soit + 114 328 s€ par rapport à l'inscription budgétaire initiale de 24 000 €.

Monsieur Marseille demande au conseil municipal de se prononcer sur les comptes administratifs et de gestion 2015.

Le conseil municipal adopte ces documents à l'unanimité.

## 2) Recrutement de personnel remplaçant

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que comme chaque année, celui-ci doit l'autoriser à procéder à du recrutement de personnel temporaire pour assurer le remplacement du personnel en congés ordinaires ou de maladie. Il rappelle que cette mesure est possible en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cette formalité est obligatoire en cas de besoin et n'engage en aucun cas à recrutement définitif. Cette décision doit être prise pour palier à une éventuelle nécessité. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder aux recrutements nécessaires si besoin.

## 3) Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Vieille Rue

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Vieille Rue jusqu'à la place Abbé Calès et la consultation lancée en ce sens. Il rappelle en outre la séance du conseil municipal en date du 15 septembre dernier, approuvant le marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi de cette opération à hauteur de 81 180 € TTC.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le maître d'œuvre a divisé sa prestation en 2 parties, à savoir une première partie pour le diagnostic pour un montant de 13 980 € TTC et le solde pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre sur la tranche ferme du secteur concerné à hauteur de 67 200 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la 2<sup>ème</sup> partie de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la mission de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier des Cairns à hauteur de 67 200 € TTC.

## 4) Plan de financement et contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour les travaux électriques et France Télécom, aménagement Vieille Rue/rue du Cèdre

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015, la commune a procédé à l'enfouissement des réseaux électriques et France Télécom dans la partie haute de la Vieille Rue.

Afin de poursuivre dans la continuité de ces travaux, l'opération Vieille Rue/rue du Cèdre doit être programmée pour pouvoir être mise en œuvre en 2017.

Monsieur le Maire donne au conseil municipal la décomposition de ces travaux :

Sur le réseau électrique :

- Montant des travaux prévisionnels : 106 199 € TTC
- Financements externes : 61 597 €
- Charge restant à la commune : 44 602 €

Sur le réseau France Télécom :

- Montant des travaux prévisionnels : 29 543 €
- Financements externes : 6 632 €
- Charge restant à la commune : 22 911 €

Le conseil municipal après avoir entendu cette proposition, adopte le plan de financement proposé.

## 5) Plan de financement et contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour les travaux électriques et France Télécom, aménagement Vieille Rue/rue de l'Eglise

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en suite de la tranche de travaux visée au point n°4, il convient aussi de prévoir l'enfouissement des réseaux pour la partie Vieille Rue/rue de l'Eglise, toujours pour une mise en œuvre en 2017.

Les travaux se décomposent comme suit :

Sur le réseau électrique :

- Montant des travaux prévisionnels : 130 885 € TTC
- Financement externes : 118 937 €

- Charge restant à la commune : 11 948 €
- Sur le réseau France Télécom :
- Montant prévisionnel des travaux : 37 927 €
  - Financements externes : 8 857 €
  - Charge restant à la commune : 29 070 €

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des travaux une fois les autorisations obtenues et les financements acquis, il convient que le conseil municipal valide ces travaux. Le conseil municipal, après avoir entendu cette proposition, adopte le plan de financement proposé.

#### 6) Vente de 24 logements collectifs de Grande Terre par SDH.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques années, le conseil municipal avait déjà validé la vente de 20 logements de ce parc locatif. Il informe le conseil municipal de sa rencontre avec SDH qui souhaite vendre les 24 logements restant, ainsi que 7 garages.

Monsieur le Maire précise en outre, que la vente de ces logements est proposée en priorité aux locataires en place moyennant un prix de vente dont le montant de la mensualité correspondrait, à peu de choses près, au montant de la location demandée actuellement. SDH assurant aussi un encadrement et un suivi des futurs acquéreurs pour assurer au mieux leurs démarches.

Monsieur le Maire précise aussi que les locataires qui ne souhaitent pas se porter acquéreur sont maintenus dans les lieux.

Monsieur DULEY demande si ces ventes sont ouvertes à tout un chacun.

Monsieur le Maire lui précise que ces ventes sont proposées en priorité aux locataires du parc social, lorsqu'un locataire s'en va, et que si le bailleur ne trouve pas d'acquéreur, il ouvre la vente au public.

Monsieur MARSEILLE s'inquiète de la diminution du nombre de logements sociaux sur l'ensemble du parc communal.

Monsieur le Maire lui précise que ces logements sont toujours comptés dans le parc du logement social pendant les 5 ans qui suivent leur mise en vente.

Monsieur MARSEILLE souhaite que l'on maintienne notre taux de logements sociaux tel qu'il est actuellement.

Monsieur le Maire précise que ces ventes ont aussi pour objet de pérenniser l'installation des gens dans leur logement, de permettre au bailleur de dégager un fonds de roulement pour entreprendre de nouvelles constructions.

Monsieur le Maire informe aussi le conseil municipal que cette demande de vente est aussi soumise à l'avis des services préfectoraux.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le conseil municipal valide cette demande de vente des 24 logements de Grande Terre à l'unanimité.

#### 7) Modification statutaire de la communauté de communes.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin d'être en adéquation avec la loi NOTRe, la communauté de communes doit mettre ses statuts en conformité avec cette loi, notamment pour la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire précise que dans le domaine de l'eau et l'assainissement, les compétences devraient être transférées en 2018, sauf si des communes du Grésivaudan bloquent. Dans ce cas, le transfert sera effectif en 2020 conformément à la loi.

Monsieur le Maire ouvre une parenthèse concernant l'éventuel P.L.U.i. La communauté de communes ne modifiera pas ses statuts pour prendre cette compétence, sauf si certaines communes sollicitent le Président dans ce but, alors il interrogera l'ensemble des communes.

Aujourd'hui, la commune de Saint-Mury Monteymond est une des communes intéressées par le P.L.U.i.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer quant à la modification statutaire de la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette demande de modification.

8) Redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers réalisés par ErDF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le décret 2015-334 du 25 mars 2015 permet l'instauration d'une redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers de travaux. Cette redevance est calculée par chantier sur un linéaire de travaux pour les ouvrages de travaux, et un plafond de redevance due pour les ouvrages de distribution. Le conseil municipal doit se prononcer sur la mise en place de cette redevance, étant entendue que celle-ci ne pourra être perçue qu'à compter de 2017, puisque notre délibération est à valoir que l'année prochaine.

Le conseil municipal valide unanimement la mise en place de cette redevance.

9) Suppléant à la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que Madame JOLY, qui était la suppléante de Monsieur POUCHOT, ayant démissionné, il convient de prévoir son remplacement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si un conseiller est intéressé pour siéger à cette commission.

Monsieur CORBALAN fait acte de candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, élit Monsieur CORBALAN à la commission d'appel d'offres pour siéger en tant que suppléant de Monsieur POUCHOT.

10) Désignation d'un nouveau délégué au S.I.E.C

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur GROS ne pouvant plus assurer ses fonctions de représentant de la commune au sein du syndicat intercommunal de l'égout collecteur, il convient de désigner un autre membre du conseil municipal pour représenter la commune lors des réunions du S.I.E.C.

Monsieur CORBALAN fait acte de candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur CORBALAN comme 2<sup>ème</sup> délégué titulaire au S.I.E.C.

11) Lancement de la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre chargé de la procédure de délégation du service public de l'eau de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'affermage avec Véolia a déjà fait l'objet d'un avenant nous permettant de le prolonger jusqu'à fin 2016.

Monsieur MARSEILLE précise en outre que c'est une procédure assez longue et compliquée, et qu'il est nécessaire d'avoir un maître d'œuvre pour nous accompagner dans cette démarche d'audit et de choix du futur mode de gestion de la distribution de l'eau potable.

En résumé, il y aurait un audit entre mars et avril, ensuite le conseil municipal devra décider s'il reconduit la délégation, ou non, du service de l'eau. Cette prestation d'aide à la maîtrise d'ouvrage coûterait entre 11 000 et 13 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à rechercher un maître d'œuvre pour nous accompagner dans la procédure de choix du mode de gestion et de la délégation du service public. Le conseil municipal, à l'unanimité, lui délivre cette autorisation.

### 12) Agenda d'accessibilité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'arrêté du 8 décembre 2014 et l'article 14 du décret n°2006-555 fixent les dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements recevant du public.

Notre dossier a été déposé pour une programmation de travaux sur 3 ans, à savoir 2016, 2017 et 2018, pour des travaux portant sur l'accès de la salle des fêtes et du parc de la mairie. En parallèle devra être arrêté le calendrier financier pour ces 3 périodes.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, ce planning de travaux et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### 13) Ouverture de crédits dans le budget 2016.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que nous serons sans doute amenés à régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2016.

En conséquence, il sollicite l'ouverture de crédits :

- A l'opération 100, compte 2315 pour un montant de 16 000 €
- Au compte 202, pour un montant de 10 000 €.

Le conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité.

### 14) Lettre de commande à la marbrerie du Sud-Est pour la réalisation de deux caveaux pour ossuaire.

Dans le cadre des travaux à entreprendre suite à la fin de la procédure de reprise des concessions du cimetière, il convient de réaliser deux caveaux permettant d'accueillir les ossuaires des concessions reprises.

L'entreprise Marbrerie du Sud-Est a fait une proposition de services à hauteur de 9 000 € TTC pour la fourniture et l'installation de ces équipements. Il convient que le conseil municipal autorise le Maire à signer la lettre de commande avec cette entreprise pour la mise en œuvre de ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant des premiers travaux à réaliser au cimetière et autorise le Maire à signer la lettre de commande avec la Marbrerie du Sud-Est.

### 15) Modification simplifiée du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les projets prévus dans le secteur AU, le long de la nouvelle voirie route d'Hurtières. Sont prévus un bâtiment pour accueillir une garderie des enfants de moins de trois ans, et un bâtiment destiné à de l'accueil de jour de jeunes adolescents à handicap léger. La « Sauvegarde » structure qui suit le projet de cet accueil de jour a émis une inquiétude quant à l'interprétation qui pourrait être faite de notre réglementation d'urbanisme, car les indices a et b stipulent que cette zone de future urbanisation est destinée à la construction, sans plus de développement. Elle a émis le souhait, pour éviter tout litige que le règlement de cette zone soit complété avec la mention suivante : « les équipements d'intérêt collectif sont autorisés dans les zones AUa et AUb ».

Pour rajouter cette mention, il faut entreprendre une modification simplifiée, procédure qui prend environs un mois et demi.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à mettre en œuvre la modification simplifiée du P.L.U.

### 16) Echange de propriété

En parallèle à la modification simplifiée du P. L.U. et par précaution, Monsieur le Maire dit que l'on aurait toujours la possibilité de faire un échange de propriété entre la communauté de communes et la commune pour la réalisation du bâtiment de la sauvegarde. En effet, les terrains devant l'école nous appartenant, il y aurait ainsi une solution de repli pour ce projet.

Le conseil municipal valide unanimement cette proposition, pour sa mise en œuvre si besoin.

17) Divers

- Jardins familiaux

Monsieur MARSEILLE prend la parole et revient sur la décision qu'il faut que l'on prenne, suite à la demande formulée lors de la dernière assemblée générale des jardins familiaux, concernant l'installation d'une 2<sup>ème</sup> pompe. Plusieurs paramètres entre en considération, à savoir la possibilité légale d'un prélèvement supplémentaire dans la nappe phréatique, son coût (autour de 2 200 € pris en charge par une opération de sponsoring assuré par l'association des jardins) et enfin l'entretien du nouveau dispositif. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'installation d'une 2<sup>ème</sup> pompe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse l'installation de ce 2<sup>ème</sup> matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

C. CHAMBON

F. DENANS

Y. CORBALAN

S. DULEY

R. FOIS

J. MARSEILLE

C. SOMMARD

G. SPOLITINI

F. STEFANI